

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°179.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 septembre. 12 conseillers étaient présents dont Mme Jeanneret arrivée à 19h10. M. Domenget avait donné pouvoir à M. Calligaro, Mmes Dupuis et Péjoan étaient absentes.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin est approuvé à l'unanimité.

1-Tableau des délégués des commissions communales : Le Maire indique qu'il souhaite se retirer de la Commission école et que la Commission travaux/entretien des bâtiments communaux soit étoffée. Il est remplacé à la commission école par M. Calligaro et MM. Dupont et Salmeron complètent la commission travaux et entretien bâtiments. Les 6 commissions communales sont ainsi composées, accord à l'unanimité.

Commission des finances	Carlo APPRATTI
	Tous les élus
Commission urbanisme	Louis ROGET
	Georges CALLIGARO, Patrice DOMENGET, Amandine PEJOAN, Emmanuel NARDELLI
Commission des travaux et entretien des bâtiments communaux	Patrice DOMENGET
	Georges CALLIGARO, Alain DUPONT, Anaïs DUPUIS, Louis ROGET, Regis SALMERON, Laetitia VERHAGUE
Commission école	Georges CALLI GARO
	Joséphine JEANNERET, Emmanuel NARDELLI
Commission vie associative Relations extérieures Communication. Jeunesse	Aurélié MOULI N
	Alain DUPONT, Grégory GUIBORAT, Joséphine JEANNERET, Christian LECOMTE, Emmanuel NARDELLI, Corinne BRUN
Commission d'appel d'offres	Carlo APPRATTI
	Délégués titulaires: Georges CALLIGARO, Alain DUPONT, Louis ROGET Délégués suppléants: Patrice DOMENGET, Emmanuel NARDELLI, Laetitia VERHAGUE

2-Servitude de passage de canalisations électriques souterraines au profit d'Enedis :

Il est porté à la connaissance du Conseil les documents suivants :

- Convention de servitude
- Convention de mise à disposition

Régularisées entre la société Enedis et le Maire en date du 02/09/2021 pour constituer des droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la Commune :

- AI 117 : parcelle située route de Cruet avant l'embranchement de la rue de la Déserte.
- AI 121, 123, 150 : parcelles situées dans la zone des Iles

Moyennant une indemnité de **168€**/an.

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer les actes en l'Etude de Maître Rodriguers à Annecy.

3-Institution de la taxe d'aménagement et fixation du taux : la gestion de l'assiette de la taxe d'aménagement (TAM) était du ressort de la Direction des Territoires (DDT). Depuis le 01/09/2022 celle-ci a été transférée à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 24/11/2015, institué la TAM sur son territoire et fixé le taux à 3%. Compte-tenu de ce changement dans la gestion, il y a lieu de délibérer à nouveau. A l'unanimité le Conseil décide d'instaurer la TAM et de fixer le taux à 3%.

4-Vente d'un lot de matériel provenant de la salle des fêtes au club de Montmélian Rugby :

Le Maire rappelle que le tènement immobilier sur lequel est édifiée la salle des fêtes a fait l'objet d'une promesse de vente en date du 20/07/2022. Par lettre du 28/08/2022 le club de rugby de Montmélian propose d'acquérir en lot le matériel suivant pour la somme de **4 000€** :

100 chaises, 1 lave-vaisselle, 2 chambres froides, vaisselle et étagères, chauffe-plats, 1 laveuse sol, 1 chariot inox, 1 piano, 1 congélateur.

Accord : 11. M. Calligaro, par ailleurs détenteur d'un pouvoir, ne prenant pas part au vote car étant membre du bureau du club de rugby de Montmélian.

A noter que dans son introduction sur ce point le Maire a indiqué que cette vente se justifiait par le fait que la construction d'une autre salle des fêtes n'était pas dans les « tuyaux ».

Aucune explication n'a été donnée sur l'absence des tables dans le lot. Pourquoi ? Destination ?

Enfin, Albinus tu noteras comme moi certaines contradictions. Lors de la délibération relative à la vente du tènement (CM du 20/06/2022 ma lettre 178) une adjointe avait voté contre et 2 conseillers, curieusement, s'étaient abstenus. Pas très cohérent...

5-Don d'ordinateurs à l'Association des Parents d'élèves (APE) de l'école : le Maire rappelle que le matériel informatique de l'école a été renouvelé cet été. Il propose de faire don de 8 ordinateurs achetés en 2014 et 2015 à l'APE. Accord à l'unanimité. Dans quel but ? Les vendre pour « faire un peu d'argent pour l'école ». Pourquoi pas mais ne rêvons pas, l'obsolescence n'est pas loin.

Points ne donnant pas lieu à délibération :

- Désignation d'un correspondant incendie et secours : la loi 2021-1320 oblige, dans son article 13, les Communes à désigner un référent en matière d'incendie et de secours au sein du Conseil Municipal. Le Maire désigne M. Guiborat en tant que référent titulaire et M. Lecomte son suppléant qui acceptent

- le rapport d'activité du SIBRECSA est consultable en Mairie.

La séance est levée à 19h30.

Albinus, l'ordre du jour était succinct la séance l'était tout autant. En moins d'une demi-heure tout était dit. S'agissant des éléments détaillés des comptes communaux, je n'ai pas été en mesure de t'adresser les tableaux habituels. Désolé.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Octobre 2022